

GRANDE ENQUETE CARTES SUR TABLE

PAUVRETE ET PRECARITE DES JEUNES

Par Nicolas CACOPARDO,

Agathe CAGÉ,

Nicolas FAUCHER,

et le pôle Affaires sociales de Cartes sur table

24 janvier 2013

L'ESSENTIEL

Aujourd'hui, en France, la pauvreté et la précarité affectent un nombre grandissant de personnes, au premier rang desquels les moins de 35 ans : 8,6 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, dont plus de 3,5 millions ont moins de 25 ans ; plus de 3 millions de personnes sont mal-logées, les jeunes de moins de 29 ans étant, d'après les données de l'Observatoire des inégalités, les premières victimes de la progression du coût du logement ; 10,3% de la population et plus de 25% des moins de 25 ans sont à la recherche d'un emploi, la moitié des jeunes de 25 ans ne se voyant offrir, lorsqu'ils sont embauchés, qu'un statut précaire.

Cartes sur table est allé à la rencontre de jeunes précaires entre 20 et 35 ans et des acteurs qui se battent pour les soutenir (travailleurs sociaux, bénévoles associatifs, etc.) afin de donner une tribune à leur parole citoyenne et de proposer des solutions politiques nouvelles et sans *a priori* répondant aux besoins réels des jeunes en situation de pauvreté ou de précarité.

Nos propositions, complémentaires aux grands axes définis dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, ont deux fondements : un principe de réalité et un souci de simplification devant permettre l'amélioration de la situation des jeunes en situation de pauvreté ou de précarité en améliorant concrètement les conditions de leur insertion ou de leur réinsertion sociale.

Elles se déclinent en trois objectifs :

- Rendre plus visibles et lisibles les droits sociaux, et l'accès aux acteurs de l'aide ;
- Conforter la possibilité de pouvoir s'offrir un toit, et offrir au moins des abris de passage identifiés à ceux qui ne le peuvent pas ;
- Apporter un soutien aux jeunes précaires face aux besoins du quotidien pour les accompagner vers l'emploi.

Pauvreté et précarité des jeunes : une réalité aux cent visages

Une multitude de profils pour autant de problèmes

Au-delà des approches liées au seul seuil de pauvreté, il est possible de définir la pauvreté et la précarité en s'appuyant sur des critères très diversifiés : l'absence d'un emploi stable ou d'un domicile fixe, l'admissibilité à certaines prestations sociales, l'existence de retards de paiement, de découverts bancaires, de privations, de dépenses reportées et, surtout, le ressenti des personnes concernées. Car la pauvreté et la précarité, notamment lorsqu'elles concernent les moins de 35 ans¹ – qui n'ont été sociologiquement perçus que tardivement comme une population particulièrement fragile –, ne sont jamais mieux appréhendées que par ceux qui y sont directement confrontés, soit comme victimes de ces situations, soit comme accompagnants sociaux des pauvres et des précaires.

La diversité des profils, liée à la diversité des parcours de vie, des jeunes en situation de pauvreté ou de précarité est immense : étudiant pauvre fréquentant la banque alimentaire, étudiant touchant le RSA entre la fin de ses études et son premier emploi, demandeur d'asile, réfugié ou sans papiers de moins de 35 ans, jeune intégré tombant dans la précarité après un décès, une dépression, une maladie, une rupture ou encore la perte de son emploi, sans domicile fixe alors que salarié ou bénéficiaire des Assedic, nouvel actif devant assumer une charge importante et inattendue, par exemple une naissance.

N'apparaissent ici qu'une dizaine de situations de pauvreté et de précarité parmi les centaines existantes, chacune d'entre elles variant au gré de la situation familiale, des relations avec les parents et de possibles problèmes de santé ou de dépendance.

Les combats sans fin du quotidien

De la recherche d'un logement à celle d'un emploi, du maintien d'une alimentation équilibrée à l'accès à la santé, les difficultés du quotidien, parfois seulement petits accroc pour les personnes les plus insérées, se transforment en combats impitoyables pour les jeunes précaires.

¹ Nous avons choisi de définir ici la jeunesse dans une acception très large caractérisée par la recherche de l'autonomie, problématique à laquelle la tranche des 30-35 ans doit encore, d'après les résultats de notre enquête, faire face.

cartes sur TABLE

des idées pour la gauche

Alors que le travail est le premier vecteur de la réinsertion sociale, la faiblesse de l'aide concrète apportée par Pôle Emploi – dans les cas où aucune prise en charge dédiée n'est assurée par une mission locale –, ainsi que celle du nombre de formations proposées, viennent s'ajouter à un lien distendu avec le monde professionnel parfois depuis le collège (première étape d'une orientation insuffisante), à la méconnaissance de la réalité du marché du travail et à l'insuffisance des modes de garde proposés aux jeunes femmes seules avec enfant, n'ayant pas d'appui familial et qui souhaitent travailler ou se former. Certes, des mécanismes qui ont fait la preuve de leur efficacité existent – les chantiers éducatifs et d'insertion, qui offrent à la fois une petite rémunération, une occupation, une formation et une socialisation, les écoles de la deuxième chance et les contrats CIVIS notamment –, mais ils sont trop peu nombreux pour répondre à la multiplicité des demandes.

En ce qui concerne l'accès aux dispositifs d'aides et aux tarifs sociaux – dont les jeunes en situation de précarité ou de pauvreté ne cherchent à bénéficier, contrairement aux idées reçues, que lorsqu'ils leur sont indispensables –, leur complexité constitue trop souvent une barrière pour des personnes peu insérées maîtrisant mal les dédales des déclarations administratives et la multiplicité des pièces à fournir.

La disparité des dispositifs entre les territoires, liée à la spécificité de chaque réseau associatif et des aides offertes par certaines collectivités territoriales, constitue par ailleurs un frein évident à toute tentative de mobilité géographique (sans même parler de l'obstacle à la mobilité de courte distance que constitue la précarité financière).

Les mesures annoncées par le gouvernement : des premières réponses qui ne sauraient constituer l'unique horizon des solutions à inventer

Face à ces situations, la mise en œuvre des cinq grands axes du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale annoncés en conclusion de la Conférence nationale des 10 et 11 décembre 2012 devrait certes apporter plusieurs réponses indispensables et ambitieuses à l'amélioration de la situation des précaires, notamment les plus jeunes : revalorisation du RSA socle et réforme du RSA activité, mise en place (d'abord sous forme d'expérimentation) d'une garantie jeune s'appuyant sur le dispositif CIVIS afin d'aider à l'insertion professionnelle des jeunes en grande difficulté, soutien aux familles précaires par un accès aux crèches et aux cantines scolaires facilité et par la révision du plafond de la CMU complémentaire, création de nouveaux logements sociaux et de nouvelles places d'hébergement d'urgence, et réforme de la gouvernance de l'action sociale.

Le [plan contre la pauvreté](#) dévoilé par le Premier ministre le 21 janvier dernier, suite au Comité interministériel de lutte contre les exclusions, a précisé les modalités concrètes de mise en œuvre de ces orientations.

cartes sur TABLE

des idées pour la gauche

Outre les mesures ci-dessus, sont prévus : s'agissant de la politique familiale, une augmentation du montant de l'allocation de soutien familial et une majoration du complément familial afin de soutenir les familles monoparentales ou nombreuses en situation de pauvreté ; en ce qui concerne la politique de l'emploi, un allongement de la durée des contrats aidés afin de donner plus de temps aux parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi durable ; afin de lutter contre le surendettement, la création d'un registre national des crédits aux particuliers et d'un Observatoire de l'inclusion bancaire chargé d'apprécier les pratiques des banques envers les clients en difficulté financière.

Ces premières réponses, dont le déploiement se fera pour certaines sur plusieurs années, ne sauraient toutefois constituer l'unique horizon des solutions à inventer pour permettre à des centaines de milliers de jeunes de sortir de la pauvreté et de la précarité.

Car les dispositifs existants représentent certes un soutien essentiel pour un grand nombre d'entre eux, mais les laissent encore trop souvent, du fait de leur complexité ou des lenteurs de leur déploiement, face à des murs difficilement franchissables. Car la problématique des jeunes en difficulté est certes en partie traitée (s'agissant notamment des jeunes majeurs), mais rares sont les mesures pour lesquelles est *a minima* pensée la possibilité de modalités spécifiques de mise en œuvre pour les moins de 35 ans.

Qu'il s'agisse de l'accès à l'aide d'urgence, du bénéfice des droits sociaux ou de la possibilité d'être mobile grâce à l'obtention du permis de conduire et au-delà des grands axes annoncés de réforme qui devraient contribuer au renforcement de l'inclusion sociale, le principe de réalité d'une part, le souci de simplification d'autre part, doivent guider la mise en œuvre rapide de nouvelles mesures afin de faciliter demain l'insertion ou la réinsertion des jeunes en situation de pauvreté ou de précarité.

Aide d'urgence, droits sociaux, emploi : simplifier pour mieux intégrer

Rendre plus visibles et lisibles les droits sociaux, et l'accès aux acteurs de l'aide

Dans l'accès aux dispositifs sociaux auxquels ils pourraient avoir droit – qu'il s'agisse de l'obtention de la CMU, du bénéfice de certains tarifs sociaux ou du versement du RSA activité (pour lequel le taux de non recours est, pour l'ensemble de la population, de 68%) –, les plus jeunes des précaires – chez qui l'habitude des contacts avec le monde administratif comme avec les réseaux associatifs, du fait même de leur âge, est encore peu développée –, butent plus encore que les autres sur un manque d'information et un défaut de connaissance de l'existant.

Ainsi, alors que fin 2011 on ne recensait que 620 000 bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé sur une population éligible estimée à quatre millions de personnes, on ne peut que constater que ce dispositif pourtant essentiel pour garantir l'accès de tous à la santé – 7% de la population française ne bénéficient toujours pas aujourd'hui d'une couverture complémentaire – peine à toucher son public.

Des actions de sensibilisation, comprenant des déclinaisons spécifiques susceptibles de toucher un public de moins de 35 ans – à la fois dans la forme et dans les supports du message –, pourraient être conduites rapidement avec des effets positifs immédiats. Elles permettraient d'accompagner la hausse, annoncée pour septembre 2013, du plafond de la CMU complémentaire afin de faire entrer 750 000 personnes supplémentaires dans ce dispositif et dans celui, conjoint, de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Le principe d'une déclinaison spécifique dédiée au public des moins de 35 ans des actions de communication pourrait par ailleurs être retenu dans le cadre de la campagne de communication grand public de promotion des droits sociaux sur le thème du « juste droit » qui devrait être lancée cette année.

Rendre plus visibles les droits sociaux et l'accès aux acteurs de l'aide, c'est aussi adopter des dispositifs visant à réduire le nombre de guichets disponibles pour répondre à une même question et le nombre d'acteurs, notamment associatifs, intervenant sur un même territoire, ou visant, *a minima*, à améliorer les échanges entre ces acteurs et à proposer des points d'entrée uniques.

La mise en place d'un mécanisme unique de secours préventif – par exemple sous la forme d'un Guichet téléphonique social unique actionnant l'ensemble des dispositifs sociaux sur simple appel et offrant un service de conseil – permettrait ainsi d'apporter un soutien spécifique à des jeunes précaires en voie d'exclusion sociale qui ne savent souvent pas au moment où ils se sentent perdre pied quelle sonnette d'alarme tirer.

cartes sur TABLE

des idées pour la gauche

L'exclusion sociale est en effet la conséquence d'un processus de désocialisation qu'il est plus facile de stopper aux premières étapes. Or si de nombreux numéros spécialisés sont disponibles (le 115 du SAMU social pour l'hébergement notamment), la multiplicité des dispositifs d'alerte peut parfois jouer un rôle contreproductif lorsqu'elle laisse le jeune en situation de pauvreté et de précarité face à plus d'interrogations – « *qui dois-je réellement contacter ?* » – que de réponses, et la démarche d'aller vers les missions locales, qui ont un rôle de suivi personnalisé des 16-25 ans face à l'ensemble des problèmes d'insertion sociale et professionnelle qu'ils peuvent rencontrer, n'est pas toujours naturelle.

Une réflexion approfondie mérite enfin d'être conduite sur la multiplicité des associations intervenant aujourd'hui dans le champ social, sans évidemment décourager l'implication quotidienne des bénévoles et des responsables associatifs pour améliorer la situation des plus précaires. La multiplicité des associations poursuivant des objectifs d'aides similaires sur un même territoire se traduit en effet parfois concrètement par une compétition inopportune qui est plus souvent source d'utilisation sous-optimale des moyens que facteur d'une performance accrue. Favoriser la contractualisation entre les collectivités territoriales et les associations intervenant localement permettrait d'orienter ces dernières vers les actions les plus prioritaires et d'encourager des collaborations entre elles, tout en leur garantissant évidemment la plus grande liberté dans l'utilisation de leurs moyens et de leurs modalités d'actions.

Conforter la possibilité de pouvoir s'offrir un toit, et offrir au moins des abris de passage identifiés à ceux qui ne le peuvent pas

L'accès à un logement indépendant est une problématique à laquelle de jeunes majeurs se retrouvent parfois confrontés du jour au lendemain, avec pour seule alternative l'hébergement d'urgence (toujours provisoire) ou la rue.

Que la nécessité d'accéder à un logement indépendant soit liée à un refus d'accueil dans le domicile parental, à la perte d'un précédent logement suite à la perte de l'emploi, ou encore à la volonté de faire des études loin du domicile habituel, la confrontation réelle de milliers de jeunes avec l'accès au logement est bien loin de l'image des doutes existentiels des joyeux Tanguy trentenaires refusant de quitter le nid au cinéma.

Face à cette situation, les solutions d'hébergement d'urgence actuelles semblent tout d'abord particulièrement inadaptées pour les jeunes encore très socialisés qui se retrouvent « nouveaux » sans domiciles fixes. Les centres d'accueil et d'hébergement d'urgence sont en effet très largement critiqués pour leurs problèmes de vols et de violence, et les places de stabilisation, rares, sont destinées principalement à accompagner un parcours de sortie de la rue.

Grande Enquête Cartes sur table – Pauvreté et précarité des jeunes

24 janvier 2013

www.cartes-sur-table.fr

cartes sur TABLE

des idées pour la gauche

La possibilité d'accéder à **des solutions d'hébergement d'urgence différenciées selon le niveau de socialisation et le profil** (couples, familles, groupes) permettrait de limiter pour les jeunes peu « désocialisés » le processus de désaffiliation sociale, et de maintenir les conditions d'un retour vers le logement plus rapide.

Par ailleurs, pour les publics se maintenant malgré tout de manière prolongée dans la rue, et compte-tenu de la pénurie de logements et des difficultés à faire aboutir les dossiers DALO, **la création d'aires d'accueil territoriales pour les sans domiciles fixes**, sur le principe de l'obligation faite aux départements et communes de plus de 5 000 habitants de disposer d'aires d'accueil pour les gens du voyage et dès lors qu'une ou plusieurs associations s'engageraient à en assurer la gestion, **permettrait de donner un repère géographique aux sans domiciles fixes et pourrait aider à un meilleur suivi par les acteurs associatifs**. Il ne serait, avec ces aires, pas question de créer des points durs de regroupement de sans domiciles fixes, mais de leur dédier quelques commodités mieux identifiées et mieux équipées que tout ce dont ils peuvent bénéficier à l'heure actuelle, et de leur laisser planter sous certaines conditions leurs tentes.

Enfin, la problématique de l'accès au logement pour les étudiants (qu'ils soient ou non salariés) est certes distincte et *a priori* moins criante, mais elle peut conditionner le choix du lieu d'études, voire même la possibilité d'en entamer. Or, au regard des difficultés actuelles rencontrées pour se loger par des milliers d'étudiants, **il apparaît essentiel de remettre le marché locatif étudiant sur ses pieds en cessant de financer les propriétaires au travers du système des APL²**.

Le système actuel de l'aide personnalisée au logement (APL) a, de fait, un double effet pervers : les APL sont quasi intégralement captées par les propriétaires (notamment par les bailleurs de petites surfaces à destination des étudiants) et ne contribuent par là même aucunement à l'amélioration du pouvoir d'achat de leurs bénéficiaires officiels ; la captation des APL par les propriétaires se fait à travers l'augmentation des loyers, devenus largement abusifs pour les plus petites surfaces dans certaines parties du territoire, ce qui éloigne des logements décentes les plus fragiles financièrement.

La suppression des dispositifs d'aides personnelles au logement à destination des étudiants et la redistribution immédiate de l'argent public auparavant dédié à ces aides à travers le relèvement des bourses étudiantes permettrait non seulement d'augmenter le pouvoir d'achat étudiant sans faire peser de contraintes supplémentaires sur les finances publiques, mais également de redonner de l'oxygène au marché des locations de petites surfaces, actuellement asphyxié par des tarifs inabordables et excessifs.

² Cartes sur table a notamment défendu et développé cette position dans l'opuscule « [Pour un système social ouvert et solidaire. Quatre propositions concrètes](#) », publié en novembre 2012 en partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès.

cartes sur TABLE

des idées pour la gauche

Le relèvement des bourses étudiantes se ferait à la fois par la création d'un échelon supérieur supplémentaire pour les bourses sur critères sociaux et par le rehaussement de l'enveloppe budgétaire dévolue aux bourses sur critères universitaires délivrées aux étudiants à partir du niveau master. Il permettrait aux étudiants les plus fragiles financièrement de réduire leur nombre d'heures de travail salarié, de ne pas se voir contraints de renoncer systématiquement à l'accès aux soins et de conserver une alimentation relativement équilibrée.

La suppression des APL à destination de la population étudiante permettrait par ailleurs d'aller vers plus de justice sociale. Actuellement en effet, le non plafonnement des aides à destination des étudiants via le non rattachement au foyer fiscal de leurs parents aboutit à un versement des aides non corrélé au niveau de vie réel des premiers.

Apporter un soutien aux jeunes précaires face aux besoins du quotidien pour les accompagner vers l'emploi

Pour apporter des réponses aux problèmes que rencontrent les jeunes précaires dans leurs tentatives d'accéder à l'emploi, il faut certes commencer par apporter des réponses à l'ensemble des jeunes à la recherche d'un emploi – 25% des moins de 25 ans actuellement en France –, mais il faut également aller au-delà, en proposant des solutions dédiées au moins de 25 ans les plus éloignés de l'emploi.

Les dispositifs conçus pour les jeunes en grande difficulté ont fait pour beaucoup d'entre eux la preuve de leur efficacité – même s'ils ne bénéficient qu'à un public restreint –, qu'il s'agisse des écoles de la deuxième chance, des EPIDE, ou des contrats CIVIS. Le fait que les emplois d'avenir aient été pensés pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés – ou pour des jeunes qualifiés confrontés à des difficultés importantes pour trouver un emploi et résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale – fera sans doute leur force.

Au-delà des problèmes de qualifications, d'éloignement du monde du travail, de discriminations liées au lieu de domiciliation, c'est aussi un soutien dans les besoins du quotidien qui peut se révéler indispensable pour accompagner les jeunes précaires vers l'emploi. Car ces besoins restés sans réponse peuvent constituer autant d'obstacles sur le chemin de l'accès à l'emploi, qu'il s'agisse de la problématique de la mobilité autonome ou de la capacité à gérer les difficultés financières.

Une des premières difficultés rencontrées par les jeunes précaires est en effet la gestion financière, la précarité s'accompagnant de la multiplication des incidents de fonctionnement sur le compte bancaire, qui vient elle-même nourrir la précarité en entraînant des frais bancaires supplémentaires.

cartes sur TABLE

des idées pour la gauche

L'action du futur Observatoire de l'inclusion bancaire devrait permettre de limiter à moyen terme les comportements abusifs des établissements bancaires. La future loi bancaire devrait par ailleurs prévoir, pour les populations les plus fragiles, le plafonnement des frais prélevés en raison d'une irrégularité de fonctionnement du compte.

La mise en place d'un dispositif d'accompagnement dans la gestion financière des titulaires du RSA socle pourrait venir utilement compléter ces mesures annoncées. L'accompagnement dans la gestion financière permet en effet non seulement de ralentir voire de briser le cercle vicieux de l'accumulation des difficultés financières, mais il crée également les conditions d'une dépense quotidienne d'énergie personnelle tournée vers l'accès à l'emploi et non plus vers la gestion sans fin de frais bancaires.

L'accès à la mobilité indépendante – c'est-à-dire la possibilité de conduire un véhicule – peut également être, pour les jeunes en situation de pauvreté et de précarité, un élément important dans un parcours d'autonomie. Si les tarifs sociaux pour les transports collectifs urbains constituent un appui essentiel à la mobilité, notamment de courte distance, ils ne sont pas suffisants. Avoir le permis de conduire signifie en effet non seulement avoir un accès autonome à la mobilité, mais également pouvoir prétendre à l'ensemble des emplois pour lesquels la possession du permis est une condition *sine qua non*.

Or passer le permis de conduire – ou le repasser si on l'a perdu – est aujourd'hui plus de l'ordre du privilège que du droit à présenter un examen. **La nécessité d'une meilleure accessibilité du permis pour les jeunes précaires appelle trois changements de fond**, qui ne sont pas inclus dans la réforme du permis qui vient d'être adoptée en application de la législation européenne : **faire de l'examen du permis de conduire un examen abordable financièrement, pratique dans son organisation et compréhensible par tous.**

Ce qui concrètement devra se traduire par : la mise en place à destination des jeunes de 18 à 25 ans en situation de fragilité financière d'un tarif social pour les vingt premières heures de conduite ; le financement du permis des jeunes en rupture scolaire ou sociale dans le cadre de programmes de réinsertion ; un nouveau système de répartition des places aux examens, incluant le développement de dates de passage y compris en soirée et en week-end, afin que les jeunes salariés ne soient pas systématiquement contraints de poser une journée ; une refonte de l'examen du code de la route visant à supprimer les subtilités de langage injustifiées à la précision variable ; l'intégration, en partenariat étroit avec les autoécoles, de l'examen du code dans le cursus des 15-16 ans (élèves de seconde et apprentis), afin de permettre au maximum d'adolescents, avant la fin de la scolarité obligatoire, d'obtenir ce premier volet du permis de conduire.

Une telle mesure ne constituera certes une réponse immédiatement utile que pour les jeunes en situation de pauvreté et de précarité qui sont déjà dans un processus d'inclusion sociale. Mais elle permettra d'ouvrir à l'ensemble des jeunes, notamment grâce à l'intégration du code de la route dans le parcours scolaire avant la fin de la scolarité obligatoire, un premier chemin vers la mobilité autonome. Et elle constituera un levier important pour l'accès à l'emploi des jeunes précaires devant aujourd'hui exclure des offres faute d'avoir le permis (ou de pouvoir le repasser lorsqu'ils l'ont perdu).

Grande Enquête Cartes sur table – Pauvreté et précarité des jeunes

24 janvier 2013

www.cartes-sur-table.fr

Parcours de vie

Nous vous présentons ci-dessous quelques exemples de parcours de vie qui nous ont été livrés par de jeunes précaires ou par des accompagnants dans le cadre de notre enquête.

Ces témoignages ont vocation à permettre au lecteur de s'imprégner de la grande diversité des situations rencontrées et des problèmes à traiter.

Julie et Matthieu, 24 et 28 ans – Des études, mais pas d'emploi

Matthieu est diplômé à BAC+5 en informatique mais, peinant à trouver un emploi et étant peu accompagné par Pôle Emploi dans cette recherche, il perçoit le RSA depuis près de 15 mois alors que Julie, encore étudiante, touche une bourse échelon 4, soit un revenu d'environ 800 € pour le couple.

Le couple s'est bien adapté à cette situation. Matthieu explique que « *le RSA est un dispositif plutôt généreux. En se montrant économe – par exemple, en se déplaçant régulièrement à pied ou à vélo, en faisant ses courses en hard discount et les gros achats sur Internet –, on peut vivre correctement* ».

« *En revanche, poursuit-il, le RSA dissuade vraiment de travailler. J'ai fait quelques heures de cours particuliers dans la mauvaise période et, du fait du mode de calcul du RSA, qui tient compte des revenus des trois derniers mois, j'ai dû rembourser 800 € de trop-perçu. J'aurais préféré qu'on me demande une contribution active en échange de cette aide, par exemple des heures dans une association ou de l'aide à domicile pour personne handicapée* ».

Julie et Matthieu expliquent enfin ne pas bénéficier de la CMU, du tarif social de l'énergie ou des transports, n'ayant pas eu d'informations suffisantes sur ces dispositifs.

Si Matthieu réussit le concours de professeur des écoles qu'il prépare actuellement, le couple espère pouvoir sortir de la précarité.

Eboué, 34 ans – De la perte du permis à la perte du toit

Ancien chauffeur-Livreur, Eboué a perdu son permis début 2011 suite à plusieurs amendes pour excès de vitesse dans le cadre de son travail. Sans permis, il perd son emploi et quelques mois plus tard rompt avec sa compagne chez qui il vivait.

Il se retourne alors vers son dernier bailleur qui dispose d'un logement vacant. Malgré la location précédente qui s'est passée sans encombre et les Assedic qu'il perçoit et qui lui permettraient de payer un loyer, son ancien bailleur refuse de lui louer l'appartement jugeant les garanties apportées insuffisantes.

cartes sur TABLE

des idées pour la gauche

Dès lors, faute de pouvoir trouver un bailleur qui l'accepte, il dort dans la rue, après avoir dans un premier temps essayé les centres d'accueil et d'hébergement d'urgence mais s'en étant très vite détourné en raison des vols et des violences qui y ont lieu.

Eboué projette de repasser son permis de conduire mais est bloqué dans ce projet par sa situation financière difficile. En effet, il doit faire face à un découvert bancaire de 850 €, à des frais bancaires, et au remboursement d'amendes pour absence de ticket de transport, mettant dès chaque début de mois son compte dans le rouge malgré le versement des Assedic et les missions d'intérim ponctuelles qu'il réalise.

Xavier, 25 ans – Un emploi loin des attentes et loin de chez soi

Xavier est diplômé d'une grande école de commerce. A la signature de son premier emploi, ses parents cessent de l'aider financièrement mais ce contrat tourne court, interrompu par son employeur au bout d'un mois de période d'essai.

N'ayant pas travaillé suffisamment pour avoir droit aux allocations chômage, Xavier percevait le RSA. Il bénéficie par ailleurs de la CMU et du tarif social des transports. Démarché par EDF, il a toutefois refusé le bénéfice du tarif social de l'énergie, se jugeant moins dans le besoin que d'autres. Il a par ailleurs toujours refusé de demander un tarif social pour ses sorties culturelles.

La situation financière de Xavier est aggravée par le remboursement du crédit étudiant grâce auquel il a financé ses études, ainsi que par l'acquittement de frais bancaires pour accidents de paiement.

Xavier a accepté un travail d'employé de commerce, très loin de ses qualifications et à une heure trente de son domicile, déplacement qu'il finance grâce au tarif social des transports.

Helen, 26 ans – La précarité des demandeurs d'asile

Helen, Erythréenne, est une demandeuse d'asile. Arrivée dans l'Hexagone il y a près de 2 ans, elle se bat depuis pour rester sur le sol français.

Soutenue dans ses démarches par des associations, Helen est d'abord accueillie plusieurs mois dans un centre d'hébergement en province. Elle épuise une première fois les voies de recours pour sa demande d'asile, mais aucune obligation de quitter le territoire ne lui est notifiée. Craignant toutefois l'expulsion, elle quitte la province pour Paris, où elle a des connaissances, et se réfugie dans une communauté Emmaüs. Tombée enceinte, Helen est exclue de cette communauté.

cartes_{sur}TABLE

des idées pour la gauche

Sa grossesse lui permet toutefois de faire réétudier son dossier de demande d'asile et de dormir régulièrement à l'hôtel, les femmes enceintes étant prioritaires au 115 et n'étant pas orientées vers des centres d'accueil et d'hébergement d'urgence. Elle fréquente un homme, demandeur d'asile comme elle et hébergé en foyer.

Jouani, 34 ans – Adulte-enfant malgré lui

Malgré son âge, Jouani est hébergé chez sa mère. Il souhaite depuis près de 10 ans prendre un appartement pour devenir enfin indépendant. Mais ses faibles revenus – d'abord *hotliner* au SMIC, il a ensuite perdu son emploi –, ses dettes et ses dépenses contraintes – achat et entretien d'un véhicule pour aller travailler notamment – l'en empêchent.

Jouani a cru avoir l'occasion de se sortir de cette situation lorsqu'une formation pour devenir ingénieur lui a été proposée par Pôle Emploi, avant qu'on ne lui annonce que cette formation ne pouvait pas être financée. Il travaille aujourd'hui à mi-temps en tant qu'assistant d'éducation TICE dans un collège, et touche à peine 600 € par mois.

SUIVRE CARTES SUR TABLE

Site internet : <http://www.cartes-sur-table.fr>

Id. twitter : @CST2012

Facebook : <http://www.facebook.com/pages/Cartes-sur-table/300422563323462>